

**Question 1.1. : Quelle place accorderez-vous aux unions d'associations familiales chargées de représenter officiellement l'ensemble des familles, dans les différentes instances de décision ?**

La famille fait partie de ces institutions qui forment un rempart pour l'équilibre des personnes face aux bouleversements de la société. Les familles doivent être entendues, doivent pouvoir trouver un appui auprès de l'Etat, des collectivités, des associations. Les associations familiales ont ce rôle essentiel de leur servir d'intermédiaire. Il est donc pour moi primordial qu'elles puissent faire entendre leurs avis et propositions.

**Question 1.2 : Entendez-vous faire évoluer la loi du 16 mars 2010 :**

- **Maintiendrez-vous l'échelon départemental ? Si oui, avec quels domaines d'attribution ?**
- **Comptez-vous rétablir la clause de compétence générale pour l'ensemble des échelons, ou, tout du moins, permettre l'intervention de plusieurs niveaux de collectivités territoriales pour financer en commun des réalisations dans le champ de la politique familiale et sociale ?**

La loi de 2010 est un ouvrage inachevé et déséquilibré. Les spécificités et aspirations des départements, des régions, les différences entre les agglomérations et le monde rural ne sont pas prises en considération. Il faudra clarifier, rationaliser. L'échelon départemental sera, bien sûr, maintenu. Nous devons avoir un véritable débat, au sein des deux chambres, sur l'avenir que nous voulons pour nos collectivités, et les domaines de leurs attributions. Nous avons, depuis plusieurs années déjà, renforcé la compétence sociale des départements. Cette démarche de proximité va dans le bon sens. Elle est conforme à l'intérêt général et à la demande de nos concitoyens.

Dans le cadre du débat envisagé, nous déterminerons s'il est nécessaire de rétablir la clause de compétence générale pour les départements et les régions. Ce fut une bêtise que de la supprimer sans concertation ni avec les élus locaux et ni avec les associations et personnes de la société civile qui sont en relation avec les institutions locales. Nous aurions dû clarifier les compétences, notamment dans les domaines des transports ou de l'aide sociale. Dans de nombreux secteurs, il est possible et nécessaire de mutualiser les moyens. Par exemple, nous pourrions mutualiser les équipes d'ingénieurs des départements et des régions pour la construction des collèges et des lycées.

**Question 1.3 : Vous engagez-vous à faire inscrire dans la loi l'existence et les missions des Unions Régionales des Associations Familiales (URAF) ?**

Je n'en vois pas la nécessité juridique au niveau de la loi. Mais s'il s'agit d'affirmer le caractère impératif d'un ancrage de la politique familiale dans la participation de l'UNAF et des UDAF à son élaboration et à sa mise en œuvre, vous pouvez compter sur ma détermination.

**Question 1.4 Etes-vous d'accord pour que les travaux du HCF soient présentés**

**une fois par an, lors d'une réunion de l'ensemble des membres à Matignon, sous la présidence du Premier ministre ?**

Je suis un fervent défenseur du dialogue avec toutes les instances représentatives et entre elles. Il est donc, bien entendu, utile que le Haut Conseil de la Famille puisse rendre compte solennellement de ses travaux de manière régulière.

**Question 1.5 Vous engagez-vous à la nomination d'un ministre en charge de la famille ?**

La politique familiale occupe une place prépondérante dans notre pays. Aussi doit-elle être prise en charge avec sérieux et rigueur. Mais la question de la délimitation des portefeuilles ministériels est prématurée. Ce que je souhaite c'est un gouvernement resserré sur l'essentiel. Ce que je souhaite également avec cette architecture, c'est de concentrer et de rassembler ce qui est aujourd'hui dispersé.

---

**Question 2.1 : Partagez vous cette analyse de l'UNAF sur les clefs de réussite d'une politique familiale ?**

Nous avons toutes les cartes en main pour donner, sur la base d'un certain succès de notre système, une nouvelle énergie à la politique familiale et à la natalité en France. Les contours de cette politique, initialement dessinés par le programme du Conseil National de la Résistance, constituent les valeurs qui doivent continuer à inspirer toute nouvelle mesure. Je m'engage à les conforter.

**Question 2.2 : Défendrez vous les principes mentionnés : universalité, liberté de choix, pérennité ?**

Mon ambition pour la France passe par le renforcement des principes qui ont fait de nous un modèle en matière de politique familiale. Alors, oui, nous devons garantir les principes d'universalité, de liberté de choix et de pérennité.

**Question 2.3 : Garantissez-vous que les allocations familiales resteront universelles et ne seront pas soumises à des conditions de ressources ?**

Oui, les allocations familiales doivent rester universelles. Il s'agit là d'une forme de solidarité qui consiste à équilibrer les charges entre ceux qui ont des enfants et ceux qui n'en ont pas. Placer les allocations sous conditions de ressources, ce serait changer l'esprit de notre politique familiale. Une politique qui ne doit pas être confondue avec la politique fiscale.

**Question 2.4 : Les allocations familiales n'étant pas des revenus mais une compensation de charges, garantissez-vous qu'elles ne seront pas imposées ?**

Je le répète, les allocations familiales doivent être offertes à toutes les familles : c'est l'esprit de la politique qui a été fixée à la Libération. Mais s'il faut que tout le monde fasse un effort, soumettre ces allocations à l'imposition réintroduirait de la progressivité de l'impôt, qui est le socle de la justice finale et sociale.

**Question 2.5 : Êtes-vous favorable au maintien des allocations familiales au dernier enfant d'une fratrie ?**

Oui.

**Question 2.6 : Quelles mesures allez-vous prendre pour réduire le déficit public ?**

Pour réduire le déficit public et atteindre l'équilibre budgétaire en 2016, je répartirai à parts égales l'effort de redressement des finances publiques entre recettes et dépenses, à hauteur de 50 milliards d'euros de baisse des dépenses et 50 milliards d'euros de hausse des recettes. J'inscrirai la « règle d'or » de discipline budgétaire dans la Constitution.

**Question 2.7 : Plus précisément, en ce qui concerne le financement de la Sécurité sociale, modifierez-vous les sources et les niveaux de financement ?**

Sur les 50 milliards d'euros de baisse des dépenses, schématiquement, l'État doit faire un effort de 20 milliards, la Sécurité sociale une économie du même ordre et les collectivités doivent s'engager pour 10 milliards. Je signale que les dépenses globales de la Sécurité sociale représentent 600 milliards. 20 milliards, ce ne sont donc que 3 pour cent des dépenses. Ces efforts sont compatibles avec le maintien de prestations de qualité. Je suis favorable à ce qu'une partie du produit de la taxation sur les transactions financières soit affectée au financement de la protection sociale, pour soulager le coût du travail.

**Question 2.8 : En ce qui concerne plus spécifiquement la « branche famille », vous engagez-vous :**

- **à mettre fin au transfert des dépenses au détriment de la « branche famille » ?**

Oui, il me semble naturel de ne pas les détourner vers d'autres fins comme ça a été trop souvent le cas.

- **à garantir le maintien du niveau de financement ?**

Oui, je maintiendrai les ressources de la « branche famille ».

**Question 2.9 : Prévoyez-vous une réforme fiscale ?**

Bien sûr ! La réforme fiscale comprendra 5 catégories de mesures :

- un coup de rabet général de 15 % sur les niches fiscales, sur 3 ans; je supprimerai aussi les niches non fondées, comme l'exonération de l'impôt sur le revenu des heures supplémentaires, la « niche Copé », ou la déduction d'intérêt au titre des emprunts pour prises de participation ;
- une hausse modérée de TVA affectée à la réduction du déficit budgétaire, à hauteur de 1 point en 2012 et, si la croissance n'est pas au rendez-vous, 1 point en 2014 ;
- au titre de l'équité, je rendrai l'impôt sur le revenu plus progressif, par le passage de la tranche de 41 % à 45 % et la création d'une tranche à 50 % pour les revenus supérieurs à 250 000 € par part ;
- je transformerai l'ISF en Contribution de Solidarité sur le Patrimoine plus simple et transparente. Pour tout patrimoine au-dessus de 1 million d'euros, compte tenu des abattements actuels inchangés, un revenu théorique de 1 %

sera intégré dans la base de l'impôt sur le revenu; ainsi la progressivité sera assurée et la solidarité aussi ;

- je mettrai en place, avec les partenaires européens, une taxe sur les transactions financières internationales.

**Question 2.11 : En particulier, en ce qui concerne l'IR :**

- **Prévoyez-vous une retenue à la source ?**

Non. Compte tenu de la complexité de notre système fiscal, la mise en place d'une retenue à la source n'aurait pas d'intérêt pour le contribuable car nous sommes incapables aujourd'hui de garantir le calcul d'un revenu « véritablement net d'impôt ». Il y a mieux à faire en matière de fiscalité.

- **Maintiendrez-vous le quotient conjugal et le quotient familial ?**

Oui. Je m'oppose à la suppression du quotient conjugal et familial ; il s'agirait là d'une mesure régressive qui serait fatale à beaucoup de familles.

- **Envisagez-vous de modifier le montant du plafond de la somme des déductions fiscales ?**

Non.

- **Envisagez-vous d'ajouter une (des) tranche(s) supplémentaire(s) ?**

Oui, comme je l'ai détaillé un peu plus haut.

**Question 2.12 : Envisagez-vous d'instaurer une TVA sociale ? Si oui, selon quelles modalités ?**

Il n'y aura pas de TVA sociale dont l'impact sur les revenus serait trop brutal. Mais nous devons augmenter la TVA de manière modérée afin de réduire notre déficit budgétaire : à hauteur de 1 point en 2012 et, si la croissance n'est pas au rendez-vous, 1 point en 2014. Une hausse modérée est souvent absorbée par le circuit commercial et de distribution ; deux points de TVA peuvent n'entraîner qu'un point d'augmentation du coût de la vie.

**Question 2.13 : Quelles mesures comptez-vous prendre concernant la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées ?**

Je propose de lancer un plan « Face à la dépendance » qui devra capitaliser sur l'expérience acquise et qui fera jouer tous les leviers disponibles, recherche médicale et pharmacologique, amélioration de la prise en charge dans les maisons de retraite et les hôpitaux, construction d'une offre plus abordable pour les familles, appui aux aidants et mise en œuvre de la solidarité nationale. Les pouvoirs publics ont la responsabilité de susciter une offre à meilleur coût, la plus proche possible du véritable niveau des retraites, en privilégiant, dans l'attribution des nouvelles places, les projets d'établissements qui proposent un prix de journée modéré. Il faut combiner solidarité nationale et mutualisation du risque et, à terme, inciter fortement une démarche de prévoyance associant solidarité nationale et mutualisation.

**Question 2.14 : Quelles mesures comptez-vous prendre concernant la prise en charge, tout au long de la vie, des personnes en situation de handicap ?**

Ma priorité, ce sera l'accompagnement humain. Il faut prendre dans leur ensemble les personnes qui traversent ces difficultés. Les différentes familles de handicap (moteur, sensoriel, mental, psychique) demandent des réponses adaptées. Parfois des aides

techniques, plus souvent encore des aides humaines : présence dans des foyers, logement accompagné, aidants à domicile. Nous devons renforcer l'effectivité de la loi de 2005, que j'ai votée et qui constitue un progrès important, mais elle est encore insuffisamment traduite dans le quotidien. La compensation du handicap doit être personnalisée, adaptée aux besoins de chaque personne, quel que soit son âge, en prenant soin d'éviter les effets de seuil.

Pour la scolarisation, il faut absolument apporter une aide aux enseignants qui sont souvent désemparés parce qu'ils ne savent pas comment faire, et ont peur de mal faire. C'est dans le cadre de la formation refondée qu'un début de réponse peut être trouvé. C'est encore plus vrai pour les assistants de vie scolaire, qui jouent un rôle crucial. C'est ainsi qu'on pourra répondre aux attentes des familles et des personnes.

120 000 personnes sont licenciées chaque année pour « inaptitude », il faut aider les entreprises chaque fois que possible à conserver les salariés sur des postes adaptés. Pour l'accessibilité, l'idée d'une coordination effective, agence ou centre de ressources, est utile, et elle doit se fixer en priorité l'accès aux transports en commun. Par ailleurs, si je suis élu, je créerai un Ministère de l'Égalité, qui aura la responsabilité de lutter contre toutes les formes de discriminations, y compris celles pratiquées à l'égard des personnes handicapées en milieu professionnel.

**Question 2.15 : Quelles actions souhaitez-vous mener pour une reconnaissance des « aidants familiaux » ? Quels dispositifs de soutien effectif vous engagez-vous à mettre en place ?**

L'activité des aidants, des proches et de la famille des personnes en situation de dépendance, est naturellement indispensable. On oublie trop souvent que la maladie touche la personne malade, mais affecte aussi son entourage. L'un des principes du plan « Face à la dépendance » est de renforcer le soutien aux aidants. Dans ce cadre, la validation des acquis de l'expérience constitue une solution très utile.

**Question 2.16 : Quels seront les financements de ces politiques ?**

A moyens constants, il est possible de faire beaucoup mieux, grâce notamment à l'accompagnement humain.

---

**Question 3.1 : Envisagez-vous des réformes en matière de droit de la famille ? Notamment**

- **Etes-vous favorable au mariage de personnes de même sexe ? Comptez-vous réformer le PACS ? Quelle distinction comptez-vous maintenir entre le PACS et le mariage ?**
- **Envisagez-vous de réformer l'adoption ? Etes-vous favorable à son accès aux couples de même sexe ?**
- 

Le mariage est et doit rester l'union d'un homme et d'une femme. Ce que je propose, c'est d'ouvrir une union civile, avec les mêmes droits et les mêmes devoirs que le mariage, aux couples de même sexe qui le souhaitent, car ils ne veulent pas choquer les convictions mais simplement être reconnus par les pouvoirs publics pour ce que la vie a fait qu'ils sont.

L'homoparentalité est déjà une réalité pour des milliers d'enfants, dont les parents ont évolué au cours de leur vie. Je tiens à ce que nous reconnaissons le lien parental avec

le deuxième parent pour préserver les droits de l'enfant adopté par un célibataire homosexuel.

**Question 3.2 : Reviendrez-vous sur des dispositions adoptées dans la loi votée en 2001 sur la bioéthique ? Plus particulièrement, reviendrez-vous sur les conditions d'accès aux différentes techniques d'assistance médicale à la procréation (couples de sexe différent, vivant et en âge de procréer, dont l'infertilité est due à des raisons médicalement constatées) ? Autoriserez-vous la gestation pour autrui ?**

Vous le savez, je pense que la vie est un bien précieux, et mérite le plus grand respect. Les derniers mètres d'une vie valent autant que les premiers. Ils donnent autant de sens que les moments de pleine santé et de réussite. L'avortement doit constituer un dernier recours, à éviter autant que possible. J'entends développer les campagnes d'information et une éducation sexuelle efficace.

La loi Léonetti constitue une réponse équilibrée aux questions de la fin de vie. Elle prend en compte tous les paramètres : non à l'acharnement thérapeutique, abolition de la souffrance du malade, décision collégiale, etc. Mais une chose essentielle manque : l'information des patients et de leur famille. Il faut que le corps médical et le personnel soignant qui accompagne les personnes en fin de vie bénéficient d'une réelle information, notamment quant aux bonnes pratiques.

Les dispositifs de l'aide médicale à la procréation permettent de contrôler cette pratique, d'en éviter les dérives. Mais pour l'instant, les femmes, parfois homosexuelles, qui veulent avoir un enfant par insémination artificielle vont... en Belgique. Je ne vais pas considérer comme un crime un geste qui se pratique en Belgique ! La gestation pour autrui, c'est très compliqué, infiniment troublant, notamment si c'est acheté. Mais une fois que l'enfant est là, on ne peut pas en faire un sans-famille, ou un apatride ! Seul l'intérêt de l'enfant doit primer. C'est l'intérêt de l'enfant que je regarde d'abord, que je regarde en premier.

---

**Question 4.1 : Quelles actions allez-vous mener pour lutter contre l'augmentation de ces dépenses qui affectent fortement le pouvoir d'achat des familles en difficulté et l'équilibre des enfants ?**

Je suis un partisan acharné de la politique familiale. Elle nous distingue parmi tous les pays européens et développés : grâce à elle, la France est un de ces rares pays dont la population s'accroît et nous sommes l'un de ceux où le taux d'activité féminine est le plus important. Beaucoup de pays, de l'Allemagne au Japon, songent à nous imiter. Pour encourager les familles à avoir des enfants, il faut équilibrer entre celles qui ont des enfants et celles qui n'en n'ont pas. Il faut garantir que toutes les familles qui élèvent des enfants connaissent une perte de niveau de vie limitée. Ceux qui veulent s'attaquer à cette politique fondamentale, risquent d'obérer gravement notre dynamisme. Sanctionner ceux qui choisissent d'élever des enfants : il ne peut en être question. Elever des enfants, c'est un bienfait pour tout le monde.

**Question 4.2 : Quelles sont vos propositions pour que les familles retrouvent du pouvoir d'achat ?**

Il est indispensable d'encourager le développement des modes de garde dans les zones qui en manquent, afin que les mères et les pères qui le souhaitent, et le peuvent, soient en mesure de travailler. Je souhaite poursuivre et même accélérer ce mouvement, en jouant sur tous les leviers : places de crèches publiques et associatives, assistantes maternelles, crèches d'entreprise et crèches interentreprises, et bien sûr aussi crèches dans les administrations. L'allongement de la durée du congé de maternité et le partage de ce congé avec les pères vont dans le sens de l'intérêt de l'enfant.

**Question 4.3 : Comment lutterez-vous contre l'érosion des prestations familiales ?**

L'état des finances publiques n'est pas tel que je me sentirais autorisé à prendre des engagements financiers qui pourraient s'avérer incompatibles avec l'effort d'assainissement nécessaire. Je me suis engagé à ne faire de promesses que réalistes et réalisables, car nous avons à redresser nos comptes publics, et à réaliser deux ans d'efforts collectifs pour ramener notre pays à l'équilibre des comptes publics. J'étudierai la possibilité de donner suite au point important que vous soulevez, dès lors que des marges de manœuvre budgétaires seront retrouvées.

**Question 4.4 : Pour lutter contre le surendettement, mettez-vous en place, au moyen de la loi, un registre national des crédits aux particuliers ?**

Il faudra évidemment étudier la possibilité de mettre en oeuvre un registre national des encours de crédits, dans le respect de la confidentialité des données personnelles, obligation à laquelle je suis très attaché.

**Question 4.5 : Comment augmenterez-vous la production de logements à des coûts abordables pour les familles aux revenus modestes ?**

Le logement doit constituer une grande cause nationale pour les cinq années à venir. Je propose l'instauration d'une mutuelle obligatoire d'initiative publique, qui permettra de supprimer les cautions pour les locataires, se chargera de couvrir les risques locatifs pour les bailleurs, et contribuera activement à dénouer les tensions sur le marché du logement. La nomination de « préfets de la cohésion sociale et du logement » dans les zones en tension en matière de logement social leur permettra de prendre l'ensemble de la responsabilité « urbanisme » jusqu'à la délivrance des permis de construire. J'entends créer un observatoire des loyers qui rendra public les loyers, zone par zone, qui seront opposable aux tiers. La taxation sera utilisée pour corriger les abus, et des Observatoires des besoins locaux aideront les élus à se projeter vers l'avenir de leur ville en équilibrant l'offre de logements, et en catalysant la construction.

**Question 4.6 : Comment assurerez-vous une meilleure mobilité dans le parc de logement social existant afin de permettre aux familles d'accéder à un logement adapté à leurs besoins et à leurs capacités financières ?**

Je porterai le pourcentage de la loi sur la Solidarité et le Renouvellement Urbain (SRU) à 25 % de logements sociaux dans les zones en tension, et instaurerai le blocage des dotations de l'Etat pour les communes qui ne la respectent pas. Je tiens à la mixité sociale dans les programmes immobiliers, condition de notre vivre-ensemble républicain. Il faut des programmes de cession des terrains de l'Etat à des fins de construction sociale ou avec engagement de prix de sortie accessibles.

**Question 4.7 : Sur quels montants annuels d'engagements financiers de l'Etat (allocations logement et aides à la pierre) vous engagez-vous ?**

Je convoquerai une Conférence nationale du logement qui définira les objectifs nationaux de construction, déclinés par région, avec des aides décentralisées à la pierre et l'expérimentation d'une gestion décentralisée des aides à la personne.

**Question 4.8 : Quelle politique de tarification des énergies envisagez-vous ?**

J'organiserai un débat sur l'avenir de la production électrique en France, dès le début de la mandature, afin de définir un scénario et une feuille de route à l'horizon 2030, avec des rendez-vous d'étape tous les 3 ans. Cette feuille de route devra assurer à la fois l'approvisionnement électrique nécessaire, réduire le plus possible le recours aux énergies carbonées en visant un développement massif des énergies renouvelables qui devraient atteindre, en 2030, 40 % de la production électrique française.

**Question 4.9 Quelle sera votre politique d'amélioration de la performance énergétique des logements ?**

La conférence nationale que je propose définira des objectifs nationaux de constructions et de mise aux normes environnementales. J'entends également moduler la taxe sur le foncier bâti en fonction de la performance énergétique des bâtiments. Cela incitera les propriétaires à respecter les règles environnementales.

**Question 4.10 Quelles actions mènerez-vous pour que le reste à charge des dépenses de santé ne deviennent pas un obstacle à l'accès aux soins ?**

Le reste à charge est souvent bien trop excessif. De nombreux Français renoncent aux soins ou les diffèrent en raison du « reste à charge » important. Un « bouclier santé » sera institué pour tous ceux qui disposent de revenus très faibles et ne peuvent payer une mutuelle.

Nous devons, dans le respect de l'équilibre des comptes, mettre en œuvre un nouveau mode de financement. Les pouvoirs publics ont la responsabilité de susciter une offre à meilleur coût, le plus proche possible du véritable niveau des retraites, en privilégiant, dans l'attribution des nouvelles places, les projets d'établissements qui proposent un prix de journée modéré.

**Question 4.11 Pensez-vous que ces dispositions sont à la hauteur des enjeux ?**

Il est urgent de mettre en place une politique de rééquilibrage des territoires abandonnés et de réimplanter les services là où ils ont disparus. La loi HPST a été assez mal conçue et mal préparée. Elle a été dictée par une logique purement gestionnaire, administrative. Il faut modifier cette loi pour passer d'une logique purement gestionnaire et administrative à une construction en réseau sur le territoire, qui donne la priorité aux patients et aux médecins.

Nous devons accentuer la présence d'une médecine de proximité sur l'ensemble du territoire. Je pense à l'installation de maisons médicales, réunissant l'ensemble des acteurs du monde médical.



**Question 4.12 Etes-vous favorable à ce que les familles qui représentent les usagers à la CNAM participent à l'évaluation de cet engagement ?**

Il faut, bien sûr, ouvrir un dialogue avec l'ensemble des acteurs concernés. Les familles représentant les usagers de la CNAM ont toute leur place dans ce débat.

**Question 4.13 Si la situation de l'offre de soins en ambulatoire ne s'améliore pas malgré le dispositif conventionnel, légifèrerez-vous sur des mesures plus coercitives ?**

Nous devons instaurer des services médicaux de proximité (urgences, maternité, soins ambulatoires), en amont des plateaux techniques des hôpitaux, afin de résorber les « déserts médicaux » et garantir les soins à tous les malades et à tous les territoires. Il faut réfléchir à une nouvelle définition du « numerus clausus » médical avec des places supplémentaires assorties d'un engagement de service de 10 ans dans une région déficitaire.

**Question 4.14 Que ferez-vous pour renforcer les actions visant à soutenir les parents lors de la grossesse et après la naissance, notamment durant les semaines qui suivent le retour au domicile ?**

Il y a une pénurie d'assistants maternels, face à la forte demande des parents. Ce que doit faire l'Etat, au-delà de l'information, c'est renforcer la formation. Il faut que ce métier devienne un métier « choisi » et non un métier « par défaut ». Je crois que le regroupement des assistants maternels est une idée très utile. Ces structures présentent plusieurs avantages : coût raisonnable, souplesse horaire, accroissement de l'offre d'accueil, renforcement de l'attractivité de la profession. Il faut donc les encourager.

---

**Question 5.1 Combien de nouvelles places d'accueil, répondant aux besoins sur le territoire vous engagez-vous à créer sous votre mandat ?**

**Question 5.2 Vous engagez-vous à maintenir le même niveau de financement public actuel en matière d'investissement et de fonctionnement ?**

**Question 5.3 Selon vous, quelle instance doit piloter localement les politiques d'accueil du jeune enfant ?**

Les collectivités locales gèrent de manière décentralisée les métiers de la petite enfance. Pour soutenir leur développement, l'Etat doit contribuer à les faire connaître, aider à la création de nouvelles structures pour les exercer. Nous devons réfléchir à l'augmentation du nombre de places d'accueil. Cela doit être pensé au niveau local. Il faut pouvoir à la fois répondre aux besoins et respecter l'objectif de redressement des comptes publics.

**Question 5.4 Maintiendrez-vous le congé parental de 3 ans ? Plus largement, améliorez-vous le congé parental ? si oui, comment ? Avec quels financements ?**

L'allongement de la durée du congé de maternité et le partage de ce congé avec les pères vont dans le sens de l'intérêt de l'enfant. Nous devons garder cet objectif en vue, dans le respect des contraintes d'équilibre budgétaires que je me suis fixées. Cela devra être soumis, rapidement, à la Conférence nationale de la Famille.

**Question 5.5 Quels sont vos objectifs en matière de soutien à la parentalité ?**

Assistant maternel, assistant social, ce sont des professions garantes d'un lien social véritablement vivant. Le recrutement, qui est à la charge des collectivités territoriales, doit être encouragé. Les professions représentent un formidable gisement d'emplois. L'accompagnement de la petite enfance est en tout cas une de mes intentions prioritaires.

**Question 5.6 Vous engagez-vous à maintenir voire à renforcer, les financements consacrés aux dispositifs de soutien à la parentalité ?**

Oui

**Question 5.7 Vous engagez-vous à garantir la pérennité de ces dispositifs par l'adoption d'une loi ?**

Une loi n'est pas nécessaire.

**Question 5.8 Comment entendez-vous organiser la coordination locale de ces dispositifs ?**

La coordination locale relève des collectivités territoriales, des élus, avec les associations et les représentants des familles. Il s'agit de définir un agenda et une ligne de conduite précise qui correspondent aux attentes et aux besoins locaux.

**5.9 Quelle politique globale de soutien financier des jeunes et de leur famille envisagez-vous ? Sur quels financements ?**

Les capacités financières des jeunes et de leurs familles dépendent du cadre professionnel dans lequel ils évoluent. Seul le réarmement économique de notre pays, la reprise de la production en France peut permettre de relancer les créations d'emplois. Je crois qu'il faut aussi, bien entendu, garantir la pérennité des allocations familiales.

**5.10 Envisagez-vous d'élargir les critères d'attribution des bourses et d'en augmenter le montant ?**

Plutôt que de me lancer dans des promesses d'extension des bourses sur fonds budgétaires, que la situation de nos finances publiques rend illusoire, je préfère préconiser des bourses d'engagement, des bourses en échange du soutien que les étudiants pourraient apporter dans les collèges et lycées, ou bien en échange d'un engagement dans les universités, pour gérer les bibliothèques et augmenter leur temps d'ouverture.

Nous devrions, quoiqu'il en soit, corriger le système de distribution des bourses dans le sens d'une plus grande équité.

**5.11 Quelles actions mènerez-vous pour favoriser l'entrée des jeunes sur le marché du travail ?**

Il faut permettre aux entreprises de moins de 50 salariés, aux artisans et aux commerçants, de créer un emploi sans charges, pendant deux ans, si elles recrutent un jeune en premier emploi ou un chômeur sous la forme d'un CDI à condition de n'avoir pas préalablement supprimé de poste de travail.

**5.12 Dans votre projet pour l'Ecole, que comptez-vous faire pour mieux garantir un rapprochement entre familles et école ?**

Les parents doivent être sensibilisés à une meilleure compréhension des choses de la vie scolaire. La structure associative constitue à mes yeux un excellent moyen de parfaire cette connaissance, c'est pourquoi je créerai des écoles associatives de parents, pour aider ceux qui ont des difficultés à accompagner leur enfant.

**Question 5.13 Comment assurerez-vous un accès plus équitable à toutes les formations du secondaire ou aux formations supérieures, quelle que soit la filière?**

L'égalité dans l'orientation doit trouver des bases stables. La première de ces bases est la parfaite maîtrise de la langue, des bases fondamentales du calcul. Si l'élève est en défaut, une pédagogie adaptée doit lui permettre de reconstruire son rapport à l'écrit et au calcul.

Je compte proposer la création d'une Agence Nationale de l'Orientation, qui sera chargée de mettre à disposition de chacun des informations fiables sur les filières d'emploi, leurs besoins, leurs prestations de développement.